

11-1-1826



Nous soussignés Jean Baptiste Joseph Berge
et son collègue notaires
Résidence de la ville de Bourgaucourt chef lieu d'arrondissement
Département de la Creuse.

Ce jour'hui onze heures mil huit cent vingt six
avant midi, en la dite ville de Bourgaucourt, Etude dudit Berge
ont comparus Jean et annet Journeio frères, cultivateurs
demeurant ensemble au village d'Alesme Commune de
Mortrot.

Lesquels volontairement nous ont dit qu'ils possèdent
dans l'indivision quelques biens immeubles situés audit
village d'Alesme, qu'ils exploitent ces biens en commun
Jean Journeio par lui même et les siens, et annet Journeio
qui va habituellement travailler comme vaque dans des
Départements éloignés place à gage, dans lesdits biens
autant de personnes que son frère, en sorte que ces biens
sont également exploités par les deux frères. Jean Journeio
qui habite constamment à Alesme tenant le grand domaine
de la maison commune achète et vend seul et rend
chacun année à son frère compte de sa gestion et des
Ses sa moitié des profits des dits biens, il a constamment
rendu compte à son frère et desire que celui-ci lui en
accorde de charge. annet Journeio trouvant juste la
demande de son frère, déclare et reconnaît par ces
présentes que ledit Jean Journeio son frère lui a
fidèlement rendu compte de tous les produits des dits
biens immeubles indivis entre eux pour la part revenant
à lui annet Journeio, que depuis jusqu'à ce jour
il ne lui a dit absolument rien de relatif aux dits
Comptes et à la dite gestion, En conséquence annet
Journeio accorde par ces présentes à l'audet frère
de charge pure simple définitive et sans des ordres
sous tout ce qui est relatif aux comptes de la dite
gestion depuis jusqu'à ce jour, sans toutefois s'en

Reserve pour le temps à venir.

Donc entendus aux parties, elles l'ont ainsi entendu
Et ont déclaré ne s'opposer. Signé de Cadinnant —
Enquises par les notaires susdits Et soussignés. —
Fait le 15 Mars 1793 à la suite des lignes sus-
dites écrites. /

Autour de Nov
= Royal

Virgilio H. Rojas

Pac. 2. 20
 100 " 20

 2. 20

Enregistré à Bourgaud le 20 Mars 1826. f.
194. N.º 1. 7. Neuf Vingt francs rinqs Centime - 100
Compris - J. M. M. M.



Apr 12.
De Champs, par saint Jovinus
à St. Jovinus. Rec 11
Jouvin 1826.